

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 décembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 17 décembre 2021

2021 PP 113 Avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une « base d'instruction » pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris située 1 avenue Guy Môquet à Limeil-Brévannes (94450).

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu la délibération n° 2016 PP 31 des 13, 14 et 15 juin 2016, par laquelle le Conseil de Paris approuve le principe de l'opération pour désigner la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une base d'instruction pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris située 1 avenue Guy Môquet à Limeil-Brévannes (94450);

Vu la délibération n° 2017 PP 94 des 11, 12 et 13 décembre 2017, par laquelle le Conseil de Paris autorise le préfet de Police à signer le marché de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la construction d'une base

d'instruction pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris située 1 avenue Guy Môquet à Limeil-Brévannes (94450) ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2021 par lequel M. le préfet de Police soumet à son approbation l'autorisation de signer l'avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une « base d'instruction » pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris située 1 avenue Guy Môquet à Limeil-Brévannes (94450)

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris, rendu lors de la séance du 15 octobre 2021, à la passation de cette modification de contrat ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Le préfet de Police est autorisé à signer l'avenant n°4 au marché de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la construction d'une « base d'instruction » pour la brigade de sapeurs-pompiers de Paris située 1 avenue Guy Môquet à Limeil-Brévannes (94450).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée budget spécial de la préfecture de Police, section investissement, exercice 2021 et suivants, chapitre 901, article 901-1311, compte nature 2031.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO